PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

1 LIMITER LE MITAGE DU TERRITOIRE EN MAINTENANT LE DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT AUTOUR DU BOURG

2 zones ouvertes à la construction, situées à l'ouest de la RD107 c'est à dire à l'écart de la zone NATURA 2000 des bords de la Loire.

Au sud du bourg, ouverture à la construction de parcelles qui permettront de densifier ce secteur de développement récent.

Au nord du bourg, ouverture à la construction de parcelles qui permettront de raccorder le bourg, un bassin d'habitat existant et le cimetière.

2 PRESERVER ET METTRE EN VALEUR LES RESSOURCES NATURELLES DE LA COMMUNE

Garantir le maintien des espaces boisés remarquables et des étangs

Valoriser les espaces liées au tourisme (zone de loisirs, écopôle, aérodrome, école du cirque).

Proteger l'ensemble des milieux humides de la commune et notamment la Loire et le Vizézy.

Limiter la consommation des espaces agricoles

Mainenir la totalité des exploitations agricoles.

3 CONFORTER LA VITALITE ECONOMIQUE

Créer un pôle de regroupement des sites touristiques autour de la zone de loisirs à proximité du bourg.

Permettre le développement raisonné de la zone d'activité du Canal

Encadrer le développement des sites d'extraction de gravier.

ESPACE BOISE OFFICIANT D'ECRAN DE PART ET D'AUTRE DE L'AUTOROUTE A PROTEGER

LE BOURG SERA DEVELOPPE EN PERIPHERIE DE SES LIMITES ACTUELLES AFIN DE LIMITER LE MITAGE DU TERRITOIRE

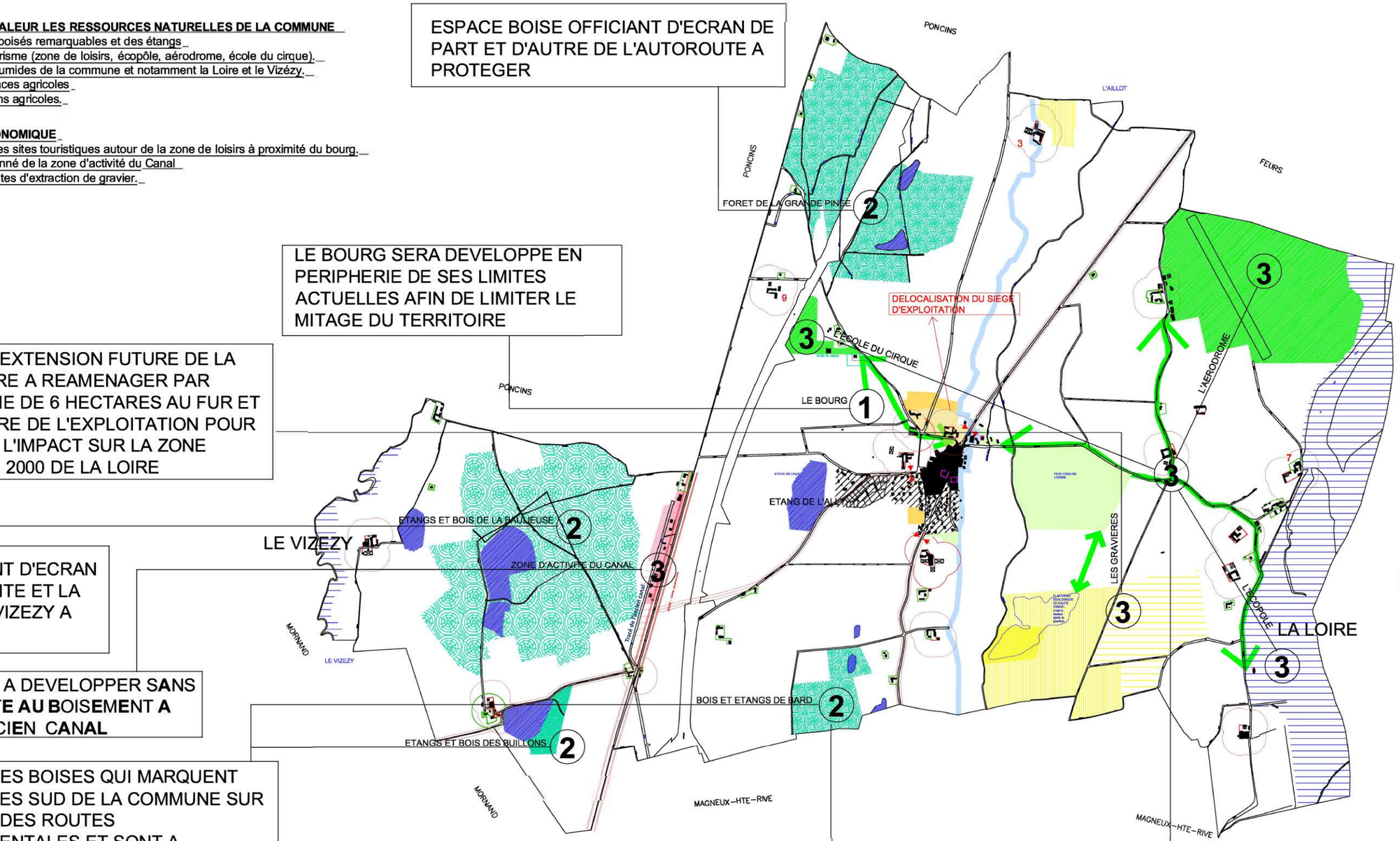
ZONE D'EXTENSION FUTURE DE LA CARRIERE A REAMENAGER PAR TRANCHE DE 6 HECTARES AU FUR ET A MESURE DE L'EXPLOITATION POUR LIMITER L'IMPACT SUR LA ZONE NATURA 2000 DE LA LOIRE

ESPACE BOISE OFFICIANT D'ECRAN ENTRE LA ZONE D'ACTIVITE ET LA ZONE NATURA 2000 DU VIZEZY A PROTEGER

ZONE D'ACTIVITE A DEVELOPPER SANS PORTER ATTEINTE AU BOISEMENT A L'OUEST DE L'ANCIEN CANAL

LES ESPACES BOISES QUI MARQUENT LES ENTREES SUD DE LA COMMUNE SUR LE TRAJET DES ROUTES DEPARTEMENTALES ET SONT A PROTEGER

L'AERODROME, L'ECOPOLE ET L'ENSEMBLE DES SITES TOURISTIQUES ET NATURELS DE LA COMMUNE DOIVENT CONVERGER VERS LA ZONE DE LOISIRS EN CONTINUITE DU BOURG



COMMUNE DE CHAMBEON	
PADD	2.1a
PLAN LOCAL D'URBANISME 2006	ECHELLE : 1 / 25000e